



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers pédagogiques

Question écrite n° 128661

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les menaces qui pèsent sur les conseillers pédagogiques spécialisés. À compter de janvier 2012, il est recommandé aux recteurs de supprimer des postes, un mouvement déjà engagé en 2010-2011. Ces suppressions ne sont décidées que dans la seule optique comptable fournie par la RGPP. Or la mission première des conseillers pédagogiques est d'assurer la formation continue des enseignants du 1er degré pour une école affichant l'ambition de la réussite des élèves. De plus le métier d'enseignant est en pleine mutation et nécessite l'expertise des conseillers pédagogiques. Enfin, la formation initiale pédagogique et professionnelle des enseignants a quasiment disparu, ce qui génère une grande détresse des débutants, le métier devenant de plus en plus complexe (mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, loi sur le handicap, sécurité, etc.). C'est pourquoi il lui demande de lui préciser quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour assurer la pérennité de cette fonction essentielle au bon fonctionnement de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (20^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128661

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1476

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)